



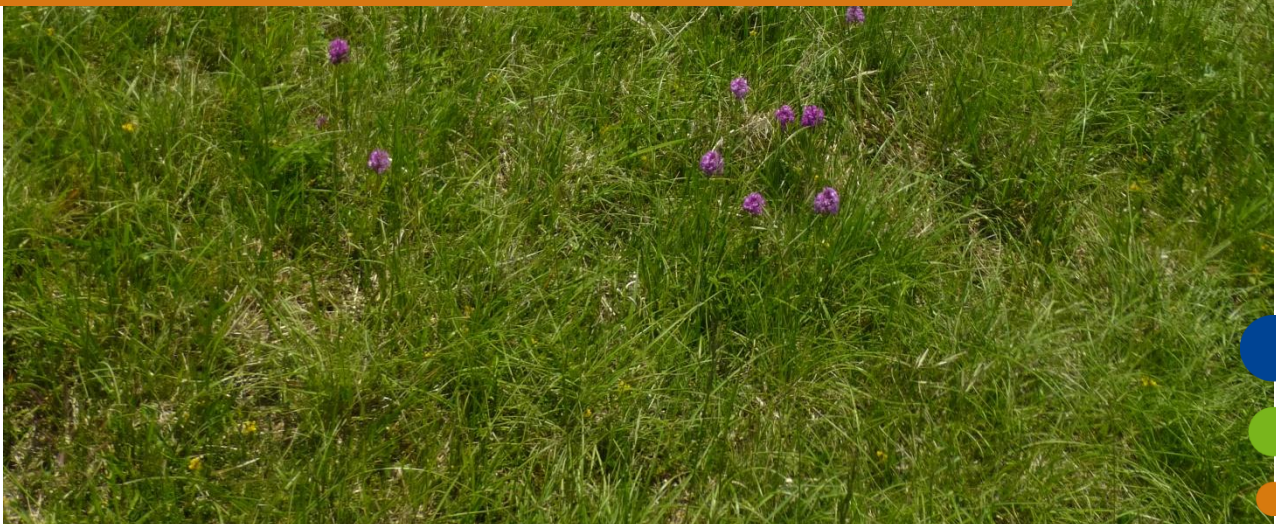
Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2025

Bilan d'animation

Période mars 2024 - mars 2025



Site Natura 2000 FR7200664

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
Intervenants.....	4
Présidence du Comité de Pilotage.....	4
Structure animatrice.....	4
Préambule	5
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	5
Habitats naturels d'intérêt communautaire	5
Espèces d'intérêt communautaire.....	6
Flore.....	6
Faune	6
Enjeux du site.....	7
Objectifs du Docob	7
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024.....	8
1- Animation	8
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	8
Publication de bulletins d'information	8
Site Internet.....	8
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	8
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000.....	9
2- Assistance technique	9
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	9
Recensement et contact des signataires potentiels	9
Assistance technique et administrative des signataires	10
Suivi et évaluation des contrats.....	10
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	11
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	11
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	11
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	12
Appel à projets régional « Études et suivis scientifiques Natura 2000 ».....	12
Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »	13
Phase de programmation	13
Phase de mise en œuvre	13
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	13
3- Suivi du site et du DOCOB	14
3-1 Suivi des populations de chiroptères	14
3-2 Suivi socio-économique.....	15

3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD.....	15
3-4 Évaluation de l'état de conservation du site.....	15
3-4 Tableau de bord du DOCOB.....	15
4- Assistance administrative et bilan annuel.....	18
4-1 Comité de pilotage	18
4-2 Bilans d'animation	18
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours.....	18
Élaboration du bilan d'animation annuel	18
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).....	19
1- Présentation de la programmation 2023-2027	19
2- Bilan du PAEC NA BD24	20
3- Bilan du PAEC NA ZP24	23
4- Bilan du PAEC NA EL24	26
5- Perspectives pour la campagne 2025.....	27
Programmes et projets en lien avec Natura 2000	28
Annexes	29

Référence à utiliser

GOUAT C. & QUÉRO N., 2025. Bilan d'animation 2024-2025 du site Natura 2000 FR7200664 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 28 p + annexes.

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées.	5
Figure 2 : Animation sur les chauves-souris à Domme, le 7 juin 2024.	9
Figure 3 : Localisation de la parcelle bénéficiant du contrat Natura 2000.	10
Figure 4 : Localisation des dossiers pour lesquels l'animateur a été sollicité en 2024-2025 dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.	12
Figure 5 : Colonie d'hibernation	14
Figure 5: Observation des individus sortant à l'aide de jumelles infra-rouge	14
Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000	19
Figure 8 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024.....	20
Figure 9 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne à l'issue de la campagne 2024.....	22
Figure 10 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 à l'issue de la campagne 2024.	25
Figure 11 : Vue sur les pelouses calcicoles et landes à genévrier du cingle de Trémolat.....	28

Liste des tableaux

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site	6
Tableau II : Résultats des suivis biologiques effectués en 2024 sur le site des anciens silos de Domme.....	15
Tableau III : Tableau de bord du DOCOB.....	16
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24.....	21
Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne en 2024	21
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	23
Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2024	24
Tableau VIII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24.....	26
Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	27

Intervenants

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par monsieur Jean-Pierre Raynaud, élu régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Cyrille Gouat et Nolwenn Quéro, chargés de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne, située au 212 boulevard des Saveurs 24660 Coulounieix-Chamiers.

Préambule

Le site Natura 2000 FR 7200664 « Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne » s'étire sur une soixantaine de kilomètres le long du cours périgourdin de la Dordogne, en grande majorité sur sa rive droite, entre les communes de Saint-Capraise-de-Lalinde et de Pechs de l'Espérance (Figure 1). Il s'étend sur 3768 ha, répartis sur 22 communes.

Il a été créé en application de la Directive européenne « Habitat Faune Flore » et s'est doté en 2006 d'un document d'objectif (DOCOB), validé par arrêté préfectoral en février 2013.

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2024 et mars 2025.

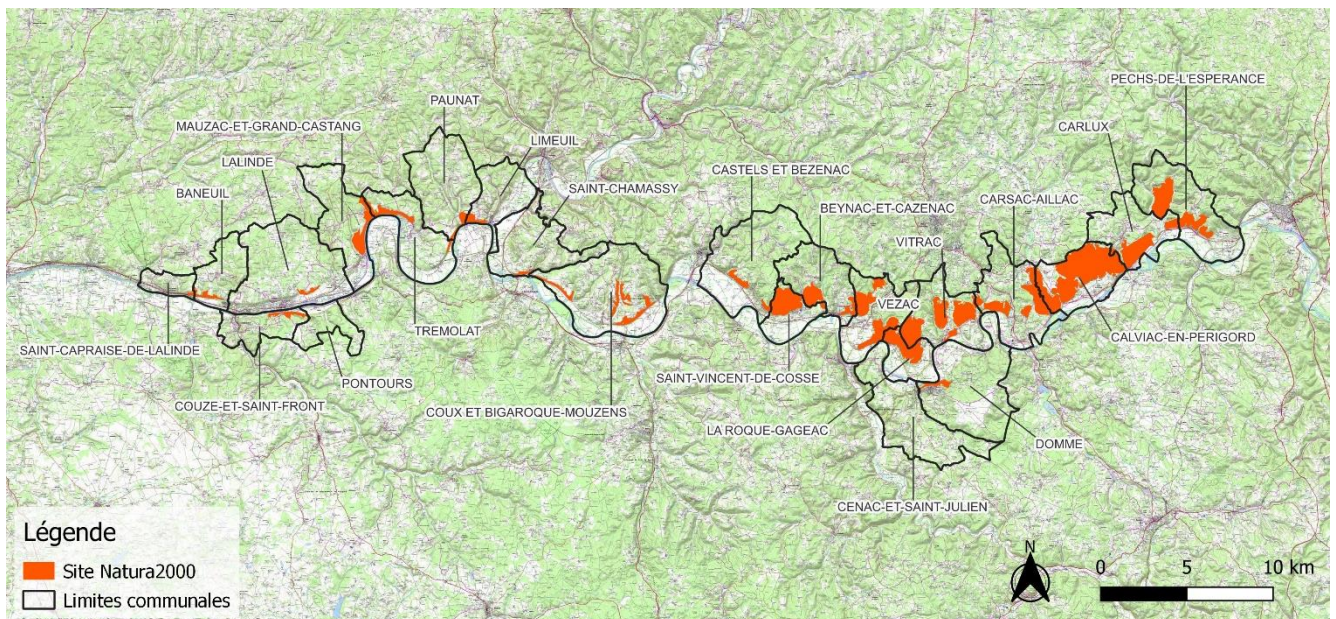


Figure 1 : Cartographie du périmètre du site Natura 2000 et des communes concernées.

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2006 lors de l'élaboration du DOCOB fait état de la présence de 5 habitats d'intérêt communautaire sur le site (annexe I de la Directive « Habitat, Faune, Flore »).

La majorité des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire est occupée par des forêts de chênes verts. Elles occupent environ 19 % du périmètre du site et représentent 80 % des surfaces d'habitat d'intérêt communautaire.

Les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*), souvent en mosaïque avec des formations à *Juniperus communis* (Genévrier commun) constituent les autres habitats d'importance du site et représentent près de 5 % de la superficie du site.

Tableau I : Habitats d'intérêts communautaires rencontrés dans le site

Habitats	Commentaire	Déclinaison en habitat élémentaire et intitulé
9340 - Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	Installées sur les versants pentus des coteaux, en exposition sud à sud-ouest, on les retrouve essentiellement sur la moitié Est du site.	9340-10 Yeuseraies aquitaines
6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	Issues de déforestations anciennes, elles sont menacées de fermeture du fait de l'abandon de pratiques agricoles traditionnelles (notamment le pastoralisme).	6210-12 Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables 6210-27 Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	Elles sont généralement développées en taches, au sein des pelouses sèches calcicoles.	5131-2 Juniperaies secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun
8210 – Pentes rocheuses calcaires, avec végétation chasmophytique	Ce sont des falaises abruptes, qui emprisonnent une végétation pionnière qui colonise les anfractuosités.	Habitat élémentaire non précisé
8310 – Grottes non exploitées par le tourisme	Elles servent souvent de gîtes pour des espèces protégées, notamment des chauves-souris.	Habitat élémentaire non précisé

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Flore

Aucune espèce floristique inscrite à l'annexe II de la directive Habitats Faune Flore n'est connue sur le site.

D'autres espèces végétales à enjeu de conservation sont présentes sur le site, comme :

- La Laitue vivace (*Lactuca perennis*)
- L'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*)

Faune

Si aucune espèce n'était initialement mentionnée dans le Formulaire Standard de Données (FSD), l'élaboration du DOCOB a mis en évidence l'utilisation régulière du site Natura 2000 par **2 espèces de chiroptères d'intérêt communautaire (Petit rhinolophe et Grand rhinolophe)**.

De plus, la découverte d'un gîte de reproduction dans des anciens fours à chaux sur la commune de Domme, comprenant plus d'un millier d'individus (**Rhinolophe euryale, Grand rhinolophe et Murin à oreilles échanquées**), a accentué les enjeux du site. L'ancien four à chaux de Domme constitue un **site d'intérêt national** selon les critères d'évaluation retenus dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des chiroptères 2009–2013. Une étude de leurs territoires de chasse a été réalisée en 2012 par le CEN Aquitaine, avec l'analyse des territoires de chasse de chasse du Rhinolophe euryale et des propositions de mesures favorables à l'espèce et à la conservation de ses territoires de chasse.

Concernant les oiseaux, 8 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sont présentes sur le site, parmi lesquels le Faucon pèlerin et le Hibou Grand-duc qui se reproduisent chaque année sur les falaises, ou l'Engoulevent d'Europe.

D'autres espèces animales patrimoniales sont présentes sur le site, comme la Genette (protection nationale) et l'Alyte accoucheur (annexe IV de la DHFF, protection nationale). L'Azuré du Serpolet (annexe IV de la DHFF) est probablement présent dans le périmètre et à rechercher.

ENJEUX DU SITE

Les enjeux du site, inscrits dans le DOCOB, sont les suivants :

- Conserver des pelouses sèches et landes à genévrier. Ces milieux constituent un enjeu fort pour le maintien du patrimoine naturel sur le site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir des boisements de Chêne vert. Cette formation constitue un enjeu pour le patrimoine naturel du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ;
- Maintenir l'équilibre entre la fréquentation du site Natura 2000 et la conservation du patrimoine naturel.

Les actions mises en place doivent également contribuer à la préservation des colonies de chauves-souris dont les enjeux sont les suivants :

- Maintenir et développer un réseau important et continu de corridors de déplacements dans le paysage agricole des vallées ;
- Maintenir et développer des pratiques humaines (notamment agricoles) en prenant en compte les besoins des chauves-souris.

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site sont déclinés dans le DOCOB selon quatre grands principes d'action :

- Préserver les habitats naturels et les espèces
- Suivre l'efficacité des actions de gestion et mettre en place des suivis
- Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public
- Animer la mise en œuvre du document d'objectif

Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024

1- ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information du site a été créé. Il a été diffusé auprès des membres du Copil par e-mail et au cours de la réunion du 31 janvier 2025. Les communes pourront choisir de l'intégrer dans leurs bulletins municipaux afin d'en assurer une large diffusion auprès de la population locale. Il a également été publié sur le site internet du site Natura 2000 et sera diffusé lors de divers événements en lien avec le site Natura 2000.

Le bulletin est présenté en annexe 1.

Site Internet

Le nouveau site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2022 a été mis à jour en février 2025. En particulier, de nouveaux documents ont été versés dans la rubrique « Téléchargements » : diaporama et comptes rendus de Copil et bulletin d'actualité. La redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Le site est disponible à l'adresse suivante :

www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr

Pour rappel, le site comprend les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Les communes et communautés de communes du site ont été invitées à le relayer sur leur propres sites internet.

Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Une animation a été organisée le 7 juin 2024 sur la commune de Domme et a réuni 55 personnes. Elles sont descendues au pied du village en fin de journée pour une veillée de contes, agrémentées d'explications et de débats autour de la thématique des chauves-souris. Enfin, la soirée s'est clôt par des écoutes des chauves-souris au moyen de détecteurs à ultrasons.



Figure 2 : Animation sur les chauves-souris à Domme, le 7 juin 2024.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle nationale, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

D'autre part, l'animateur a participé à deux réunions du groupe projet Natura 2000 organisé par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Ces réunions ont eu lieu le 26 mars et le 22 novembre 2024. Divers sujets ont été abordés : contrôles FEADER, Règlement européen sur la restauration de la nature, efficacité des MAEC et leur évolution depuis la décentralisation, recensement des contrats Natura 2000, conventions de coopération, dotation aménités rurales, etc.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

À la suite du recensement des propriétaires au sein du site Natura 2000 effectué en 2023, il est prévu de contacter les propriétaires de parcelles autour du cingle de Trémolat, afin de leur proposer un contrat Natura 2000 pour du pâturage. L'objectif serait de déposer ce contrat au début de l'année 2026.

Un propriétaire a été rencontré sur la commune de Calviac le 8 novembre 2024, à l'occasion d'une évaluation des incidences. Celui-ci a pour projet de débroussailler des zones de pelouse sèche. Le dispositif de contrat Natura 2000 lui a donc été présenté.

Assistance technique et administrative des signataires

Un appel à projet a été lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine le 15 janvier 2025 concernant le dispositif Contrats Natura 2000, dans le cadre de la programmation 2023-2027 du FEADER. Les dossiers devront être déposés au plus tard le 31/03/2025.

Le Conservatoire est propriétaire d'une parcelle sur la commune du Coux-et-Bigaroque-Mouzens, qui a déjà bénéficié d'un contrat entre 2022 et 2024 (voir paragraphe suivant). Ce projet comporterait une unique action :

- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Un éleveur est actuellement recherché afin de venir pâturer la parcelle dans le cadre de ce projet. Les communes et communautés de communes du secteur ont été contactées en ce sens. Si un éleveur être trouvé, le CEN déposera un projet de contrat Natura 2000 sur environ 1,7 ha de pelouses sèches et landes à genévriers.

Suivi et évaluation des contrats

Un contrat Natura 2000 intitulé « Restauration mécanique et entretien par pâturage de pelouses calcaires » est en cours sur le site. Il concerne une parcelle de 7,05 ha sur la commune du Coux-et-Bigaroque-Mouzens, acquise par le CEN Nouvelle-Aquitaine en 2021 (Figure 2). Celui-ci est le porteur du contrat.

Ce contrat permet de mettre en œuvre 3 actions :

- **N01Pi** : Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.
- **N05R** : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger.
- **N03Ri** : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.

Les travaux de restauration ont eu lieu entre le 20 février et le 3 mars 2023.

La deuxième phase des travaux a eu lieu du 11 au 18 décembre 2023, avec l'entretien mécanique des rejets et le débroussaillage de la strate herbacée.



Contrat Natura 2000 - Coux et Bigaroque Localisation de la parcelle

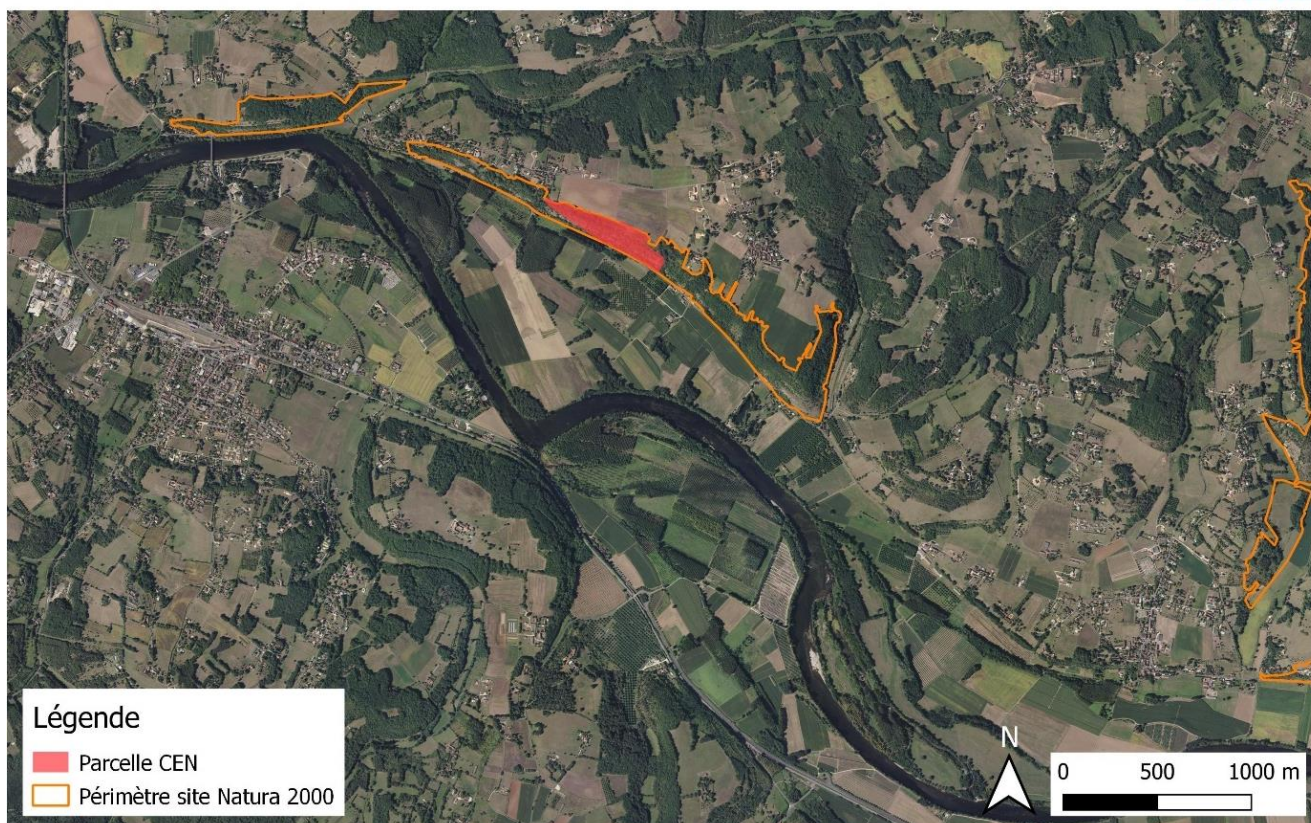


Figure 3 : Localisation de la parcelle bénéficiant du contrat Natura 2000.

Une action de pâturage était prévue en 2024. Deux visites sur site ont été faites avec l'éleveur prestataire pour préparer le pâturage :

- Planification du pâturage le 22/05/2024
- Visite d'une parcelle à proximité pour l'établissement du parc de nuit, le 08/11/2024

Cependant, à la fin de l'été et à l'automne 2024, le troupeau de l'éleveur qui devait intervenir sur la parcelle a été fortement touché par la fièvre catarrhale ovine. Cela a entraîné la mort de certains animaux et en a affaibli d'autres, et a également fortement bousculé son calendrier. Aussi, il ne lui a finalement pas été possible de se rendre sur la parcelle pour la pâturer.

Des échanges réguliers ont eu lieu avec les services de la Région pour les tenir au courant de la situation. Le contrat s'est achevé le 31/12/2024 et aucune demande de solde n'a donc été faite. Un courrier a été envoyé le 23/01/2025 à la Région pour lui notifier la fin des opérations.

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Comme annoncé par le Ministère le 27 novembre 2024, l'outil SIN2 a été totalement déconnecté entre le 31 décembre 2024 et le 31 janvier 2025. Il n'existe pas à l'heure actuelle d'outil de remplacement. La mise à jour prévue n'a donc pas pu être effectuée.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Un PLUi est en cours de rédaction dans plusieurs Communautés de communes. D'autre part, le SCoT du Périgord noir est également en cours de rédaction. Les collectivités concernées ont été invitées à contacter l'animateur afin d'intégrer au mieux les enjeux du site Natura 2000 dans ces documents, et en vue de la procédure d'évaluation des incidences auxquels ils sont soumis.

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'animateur a été sollicité dans le cadre de 7 dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000. Les dossiers et échange associés sont résumés ici et localisés dans la figure 4 :

- **Projet de construction maison à Pechs de l'espérance** : projet en partie sur HIC de pelouse sèche (6210), avec destruction d'environ 300 m². Divers échanges ont eu lieu avec le propriétaire, ainsi qu'une **visite sur site le 29/04/2024** afin de vérifier l'absence d'espèce protégée, patrimoniales ou d'intérêt communautaire sur la parcelle. La pelouse est appauvrie et fortement embroussaillée par endroits. Il est prévu, en parallèle de la construction, de débroussailler le reste de la pelouse et de l'entretenir, soit de manière mécanique, soit par pâturage caprin. Les propriétaires ont été conseillés dans le remplissage du formulaire simplifié. Il est prévu l'adhésion à la Charte du site Natura 2000 lorsque les travaux seront terminés, afin de respecter les bons usages pour l'entretien de la pelouse sur la parcelle. La DDT a formulé un avis favorable au projet le 13/08/2024.
- **Sollicitation pour modification permis de construire (ajout d'une piscine) sur la commune de Vitrac** : Absence d'HIC ou d'EIC sur les parcelles et pas de changement de l'impact du projet par rapport à sa version initiale.
- **Sollicitation pour permis de construire sur la commune de Vitrac** : Pas d'impact prévisible sur les HIC ou EIC. Les propriétaires ont été sensibilisés sur les plantations d'ornement pour ne pas implanter d'espèce exotiques envahissantes.
- **Organisation d'une course à Lalinde** : le parcours longe brièvement le site. Passage sur une route et bonne prise en compte de la gestion des déchets et du balisage et sensibilisation des coureurs. Aucun impact négatif prévisible sur le site. La manifestation n'est a priori pas soumise à évaluation des incidences.
- **Permis de construire dans une réserve zoologique à Calviac** : il s'agit d'un centre d'élevage conservatoire pour la réintroduction du Vison d'Europe. L'emprise du projet est située sur un HIC de forêt de chênes verts d'après la cartographie du DOCOB. **Visite sur site le 08/11/2024** : l'absence de HIC de forêt de chênes verts est constatée. Sensibilisation du propriétaire sur les arbres gîte pour essayer de les

préserver et conseil dans le remplissage du formulaire simplifié.

- **Sollicitation de la DDT 24 pour avis sur dossier évaluation d'incidences à Pechs de l'espérance** : Questionnement sur possible impact sur HIC de pelouse. Les travaux de terrassement ont déjà débuté et aucune consultation de l'animateur du site n'avait été faite. A priori, pas d'atteinte aux HIC. Prise de contact avec le porteur de projet, sensibilisation sur les espèces invasives et adaptation de la liste des plantes d'ornement envisagée (suppression de l'herbe de la pampa).
- **Sollicitation de la DDT 24 pour avis sur dossier évaluation d'incidences à Carsac-Aillac** : Il s'agit d'un projet de première plantation sur des friches agricoles à proximité du site Natura 2000 (100 à 200 m de distance). Les essences visées sont le peuplier et le robinier. L'attention de la DDT a été portée sur le potentiel invasif du robinier, en particulier en contexte sec, sur des zones ouvertes au sol perturbé.
- **Sollicitation par organisateurs de la course du trail des Molières** : course non soumise à évaluation des incidences, passage dans le site mais pas de HIC signalé dans le secteur. Recommandations faites sur gestion des déchets et balisage et sensibilisation des coureurs.

Pour l'ensemble de ces dossiers, les porteurs de projets ont été accompagnés pour le remplissage du formulaire simplifié d'évaluation des incidences, lorsque celui-ci était nécessaire. Les services de l'Etat (DDT) ont été à chaque fois informés des échanges. Il faut noter que **deux déplacements sur site** ont été nécessaires.

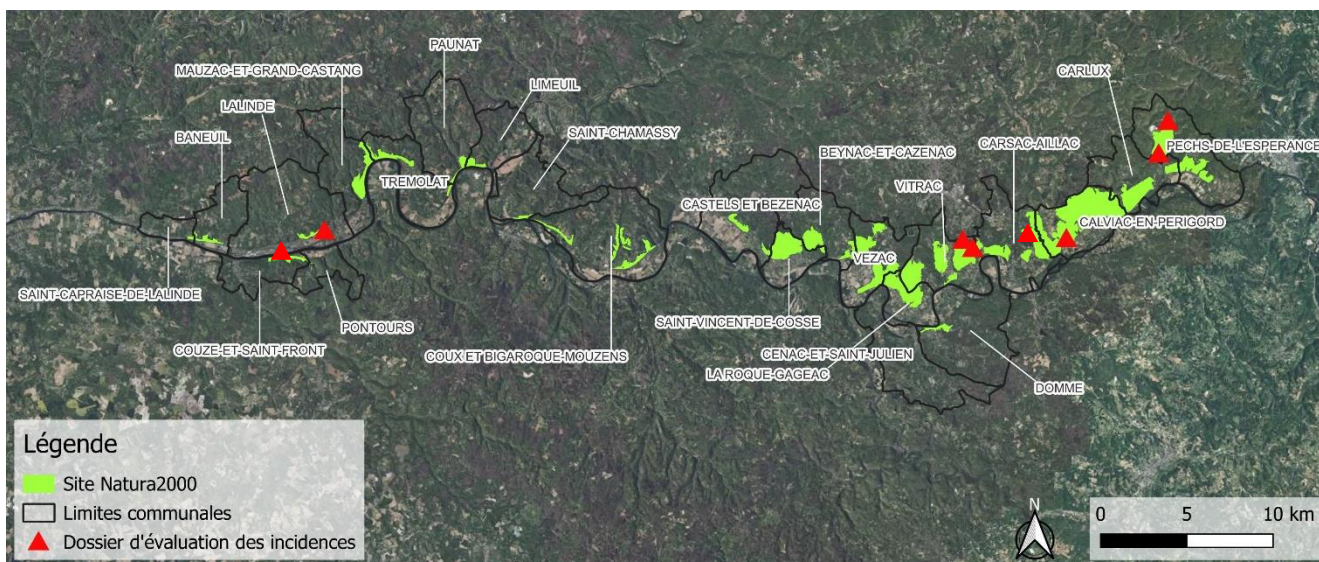


Figure 4 : Localisation des dossiers pour lesquels l'animateur a été sollicité en 2024-2025 dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Appel à projets régional « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »

Par ailleurs, le CEN NA a candidaté à l'**appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »** lancé par la Région le 17 octobre 2024. Le projet, d'une durée de 3 ans, a pour objectif d'évaluer l'état de conservation de trois habitats de pelouses (6110*, 6210 et 6220*) sur 18 sites Natura 2000 situés dans 5 départements en Nouvelle-Aquitaine, et dont l'animation est assurée par le Conservatoire. Ces sites présentent une surface d'environ 2000 ha de pelouses. La grille d'évaluation mise au point par le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique serait utilisée.

Le projet se déroulerait en 3 phases :

- Phase 1 : Formation des animateurs et élaboration et test de plan d'échantillonnage sur 3 sites, en 2025
- Phase 2 : Mise en place du suivi sur un ensemble de sites en 2026 et 2027
- Phase 3 : Analyse des résultats

Le budget est estimé à environ 106 000 €.

Programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »

Le CEN NA participe au **programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine »** porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques
- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés)
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine
- Etc...

Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).

Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés (dans la mesure du possible) pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

L'animateur a participé à plusieurs réunions avec les services de la Région :

- **2 avril 2024** : webinaire d'informations sur la gestion et le financement des sites Natura 2000 terrestres, à destination des animateurs, organisé par la Région.
- **6 juin 2024** : réunion avec le gestionnaire de la Dordogne pour faire un point sur l'avancement de l'animation et des dossiers liés au site Natura 2000.
- **1^{er} octobre 2024** : L'animateur a participé à la rencontre régionale Natura 2000 qui s'est tenue à Poitiers. Différents élus et membres des services de la Région sont intervenus pour présenter les actualités du dispositif. Une présentation a été faite sur le règlement européen sur la restauration de la nature. La matinée s'est terminée avec différents ateliers : « Erosion de la biodiversité et solutions en Nouvelle-Aquitaine », « Articulation des politiques régionales et protection de la biodiversité », « Appuis scientifique et technique des CBN au réseau Natura 2000 », « Programme Life, des financements mobilisables dans le cadre de Natura 2000 » et « Efficacité des mesures de gestion en site Natura 2000 ». Des sorties de terrain avaient lieu l'après-midi.
- **14 janvier 2025** : Webinaire sur l'Appel à projet 2025 Contrats Natura 2000.

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région.

3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

3-1 SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Le site des anciens silos de Domme est composé de plusieurs gîtes abritant des chiroptères à plusieurs périodes de l'année (hibernation et mise bas). Deux suivis sont réalisés par an : suivi des populations reproductrices en période estivale (colonies essentiellement présentes dans un silo) et suivi de la colonie d'hibernation en période hivernale (colonies présentes dans une cheminée de l'ancienne usine et dans une galerie souterraine située sous l'usine).



Figure 5 : Colonie d'hibernation

Un nouveau protocole de comptage a été testé le 23 juillet 2024 pour le recensement des populations estivales. Après avoir vérifié qu'aucun individu n'était présent dans une des cheminées de l'ancienne usine (ce qui aurait fortement compliqué le comptage), le bas du silo a été occulté de manière temporaire à l'aide d'un drap. Puis les observateurs se sont positionnés à l'aplomb de celui-ci, à proximité du chemin à la tombée de la nuit. Tous les individus sortant du silo ont pu être dénombrés.



Figure 6: Observation des individus sortant à l'aide de jumelles infra-rouge

Malheureusement, la distance trop importante des observateurs par rapport au flot d'individus n'a pas permis l'identification des espèces. Par conséquent, seul un nombre d'individus, toute espèce confondue a été déterminé. 1148 ont ainsi été comptabilisés. Étant donné la date assez tardive du comptage, il est probable que ce nombre compte également des jeunes et pas uniquement des individus adultes.

Après avoir testé plusieurs configurations de comptage, il semble difficile d'avoir un effectif relativement précis sur ce site en été. Par ailleurs, la dangerosité de celui-ci nous questionne sur la réalisation des comptages ultérieurs.

Tableau II : Résultats des suivis biologiques effectués en 2024 sur le site des anciens silos de Domme

	28/01/2024	23/07/2024
<i>Rhinolophus euryale</i>	4	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	117	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	12	
<i>Chiroptera sp.</i>	50	1148

3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée. Aucune activité pouvant constituer un facteur d'influence sur l'état de conservation du site n'a été identifiée.

3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour du formulaire standard de données du site avait été entrepris en 2023. Il était prévu de transmettre une version mise à jour du FSD à la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour validation. La procédure a cependant été modifiée et les animateurs devraient pouvoir renseigner le formulaire eux-mêmes sans passer par la DREAL. En attendant de la mise en place effective de cette nouvelle procédure, la mise à jour n'a pas encore pu être faite.

Les 14 et 21 novembre 2024, l'animateur a participé à une série de deux webinaires organisés par l'OFB sur le thème : « Comment engager la transition vers des docobs "CT88" ? ». 350 professionnels du réseau Natura 2000 y ont participé.

3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

Le CEN NA a candidaté à l'appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » (voir paragraphe 2-4). Le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne ferait partie des sites évalués si cette candidature était retenue.

3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB

Le tableau de bord du DOCOB a été alimenté. Il présente de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée. Il est présenté en page suivante.

Tableau III : Tableau de bord du DOCOB

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2024-2025
Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces				
1901A 00	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	MAEC	MAEC OUV2 ouverte sur la programmation 2023-2027
CN664 PE1	Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	2	CN 2000	
1902A 00	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	MAEC	MAEC OUV2 ouverte sur la programmation 2023-2027
CN664 PE2	Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée	1	CN 2000	
CN664 PE3	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par débroussaillage	1		
2003A 00	Gestion extensive des prairies peu productives et pelouses sèches	1	MAEC	MAEC ESP2, 3, 4 (retard de fauche) ouvertes sur la programmation 2023-2027 19,38 ha de prairies engagés en 2024 sur communes du site
CN664 PE4	Maintien de l'ouverture des parcelles (gestion courante) par pâturage	1	CN 2000	Action N03Ri (entretien par pâturage) prévue dans 1 contrat Natura 2000. N'a pas pu être réalisée pour cause de problèmes sanitaires sur le troupeau
1903A 00	Maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (parcours, landes, prairies jamais retournées)	1	MAEC	MAEC OUV2 + mesures pastoralisme (PRA1, 2 et 3) ouvertes sur la programmation 2023-2027
CN664 PE5	Maintien de l'ouverture des parcelles : mise en place d'un parcours ovin	1	CN 2000	
CN664 PE6	Acquisition de matériel spécifique à la mise en place d'un pâturage sur site	1		
CN664 CV1	Mise en défens de type d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	2		
CN664 CV2	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	1	CN 2000	Contrats forestiers non ouverts en 2024
CN664 CV3	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	2		Contrats forestiers non ouverts en 2024
Suivre l'efficacité des actions de gestion et mise en place de suivis				
AC664 CS	Amélioration des connaissances sur les chauves-souris	1	Hors contrat	Suivi et comptage des colonies d'hibernation et de reproduction des fous à chaux de Domme
AC664 I	Amélioration des connaissances sur les insectes des pelouses sèches et landes	2		
S664 H1	Suivis des pelouses sèches et landes sèches	1		Candidature à l'Appel à projets « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » pour évaluation état de conservation des pelouses sèches (HIC 6210)
S664 H2	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire	1		Cartographie des habitats naturels sur le secteur du cingle de Trémolat. Echelle de travail différente du DOCOB mais pourra permettre une évaluation de l'évolution surfacique sur ce secteur.

Code action	Action	Priorité	Financement possible	2024-2025
Sensibiliser et informer les acteurs usagers et le public				
SI6641	Sensibiliser à la découverte du patrimoine naturel du site Natura 2000 (animations)	3	Hors contrat	07/06/2024 : Animation à Domme sur les chauves-souris. 55 participants.
SI6642	Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation (sentier de découverte)	3		
Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs				
AD664/1	Aide à la rédaction de documents d'information sur Natura 2000 et le site dans des dépliants d'information pour les usagers	1	Hors contrat	
AD664/2	Conception et rédaction d'un bulletin d'informations sur la « vie » du DOCOB	1		Bulletin d'information "Natur'Actu" publié en janvier 2025. Thématiques : pelouses sèches à Trémolat, chauves-souris du site, travaux de débroussaillage et sensibilisation évaluation des incidences.
AD664/3	Organiser et animer des réunions publiques	1		
AD664/4	Recherche des propriétaires privées et ayants droits en fonction des zones prioritaires d'actions et identification cadastrale	1		
AD664/5	Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires privées et ayants droits	1		Contact avec un propriétaire qui souhaite faire débroussaillage de pelouse sèche. Présentation de l'outil Contrat Natura 2000.
AD664/6	Aide au montage et au dépôt des dossiers	1		
AD664/7	Sollicitation de financements nécessaires pour des actions hors contrat	1		Candidature à l'Appel à projets « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » pour évaluation état de conservation des pelouses sèches (HIC 6210)
AD664/8	Aide à la mise en oeuvre des actions	1		
AD664/9	Formation et sensibilisation des personnels intervenants à la faune et à la flore et aux enjeux de conservation et de gestion	1		
AD664/10	Analyse et synthèse des suivis et adaptations des actions en fonction des observations issues des actions mises en place	1		
AD664/11	Planification et coordination de la mise en oeuvre du DOCOB	1		Animation du site
AD664/12	Bilan annuel du DOCOB et bilan final à 5 ans	1		Bilan d'animation 2024-2025 rédigé et envoyé aux services de la Région
AD664/13	Préparation et animation des Comités de Pilotage	1		Préparation et animation du COPIL du site le 31/01/2024 au Coux et Bigaroque - Mouzens

4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

L'animateur s'est chargé de l'organisation du COPIL qui s'est tenu le 31 janvier 2025 au Coux et Bigaroque – Mouzens. 10 personnes représentant 10 structures différentes étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Rappels sur le site
- Bilan de l'animation depuis mars 2024 et perspectives
- Bilan des MAEC

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu seront disponibles en téléchargement sur le site internet. Ils sont annexés au présent bilan, avec les courriers d'invitation (Annexes 2 à 4). Le compte rendu a été diffusé le 07/02/2025 aux membres du COPIL.

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 12 septembre 2024. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 5).

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 14/02/2025. Il sera téléchargeable sur le site internet.

Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un nouvel appel à projets régional publié le 19 septembre 2023.

Sur le département de la Dordogne, les 11 PAEC déposés en 2022 ont été reconduits pour la campagne 2024. Sur le site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, 3 PAEC se superposent (Figure 7) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

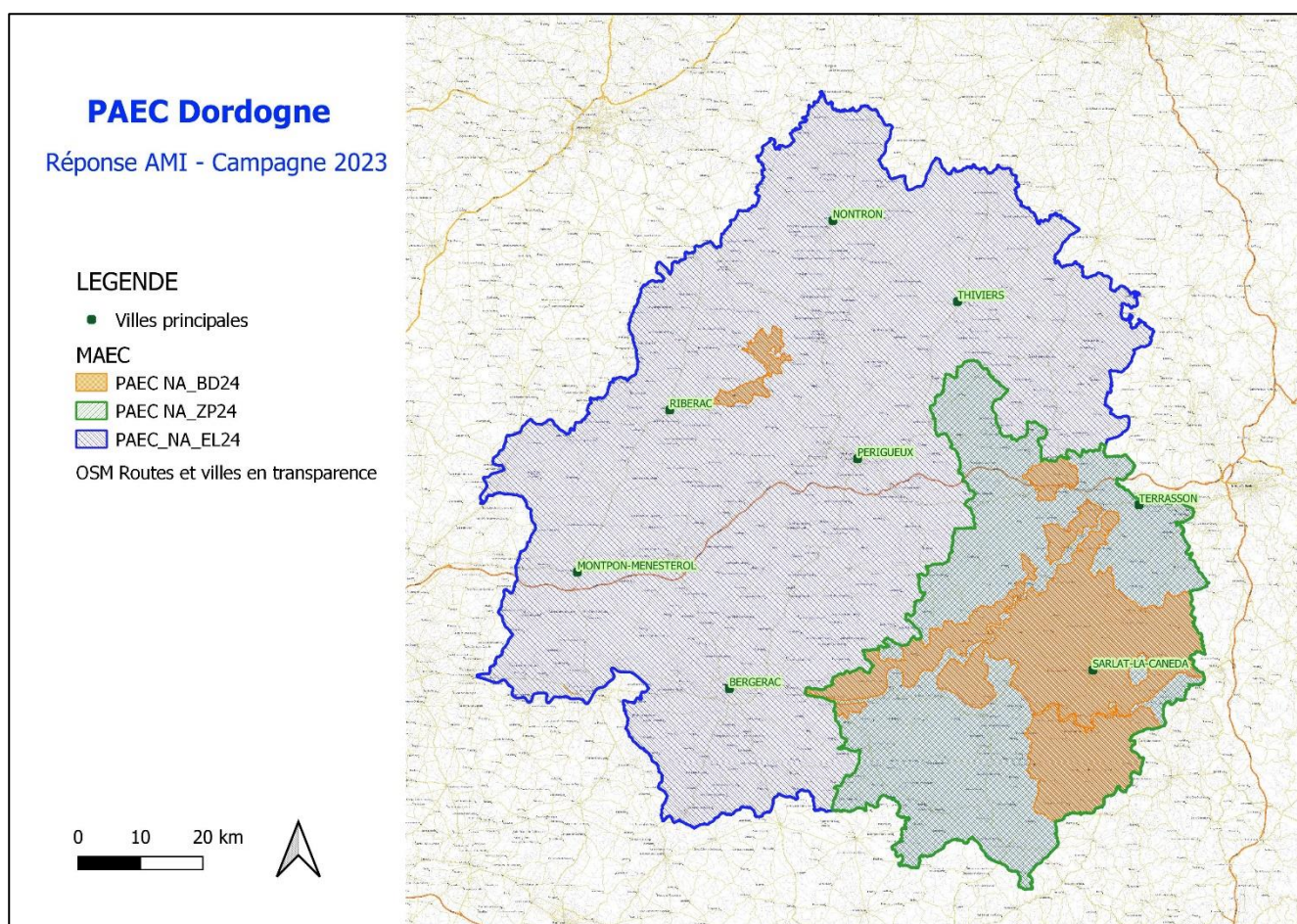


Figure 7 : Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2024 est décrit dans la figure 8.

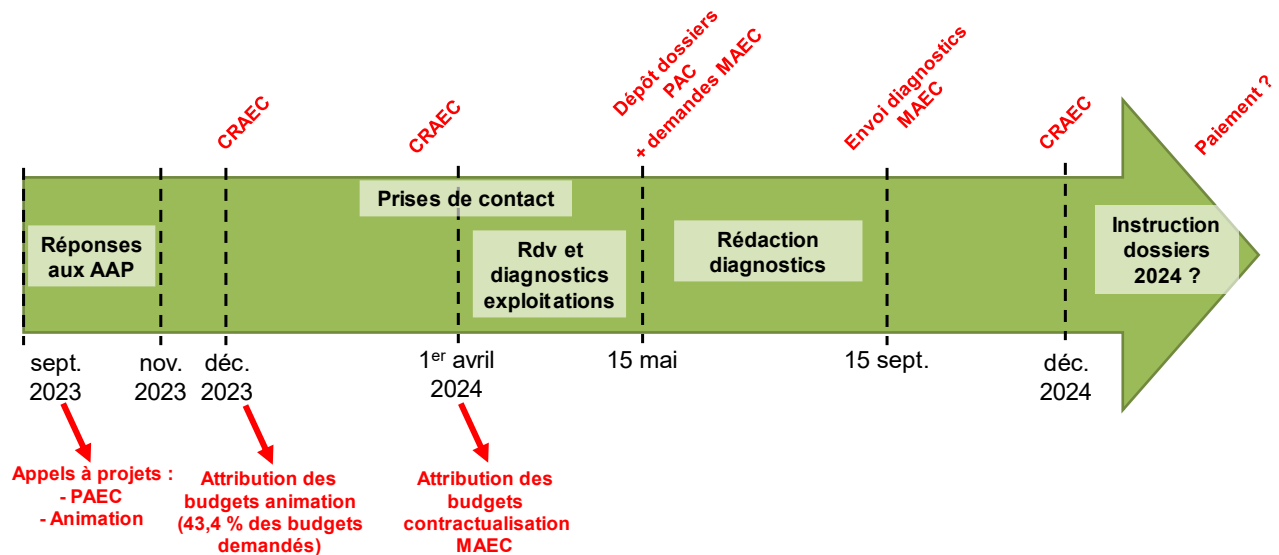


Figure 8 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2024.

Comme en 2023, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2024.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 202 000 €. L'objectif était de réaliser entre 15 et 25 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec cette année encore quelques dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 25 mars 2024, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Deux diagnostics ont été effectués à proximité du site Natura 2000, aboutissant au dépôt de deux dossiers. Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur le territoire des communes du site Natura 2000 est présenté dans le tableau V et dans la figure 9. Au total, une surface de 19,38 ha a été engagée, correspondant à une enveloppe de 22 550 € sur les 5 années d'engagement. Les dossiers étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si ces engagements donneront bien lieu à des paiements. A l'échelle du PAEC, 12 dossiers ont été déposés pour une surface de 123,57 ha, correspondant à une enveloppe de 126 557 € sur les 5 années d'engagement.

Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne en 2024

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	-	-	- €
ESP3	200 €/ha	1	7,64	7 640,00 €
ESP4	254 €/ha	2	11,74	14 909,80 €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
		2 diagnostics effectués 2 dossiers déposés	19,38 ha	22 549,80 €



Diagnostics engagés - 2024

PAEC NA BD24 / Dordogne

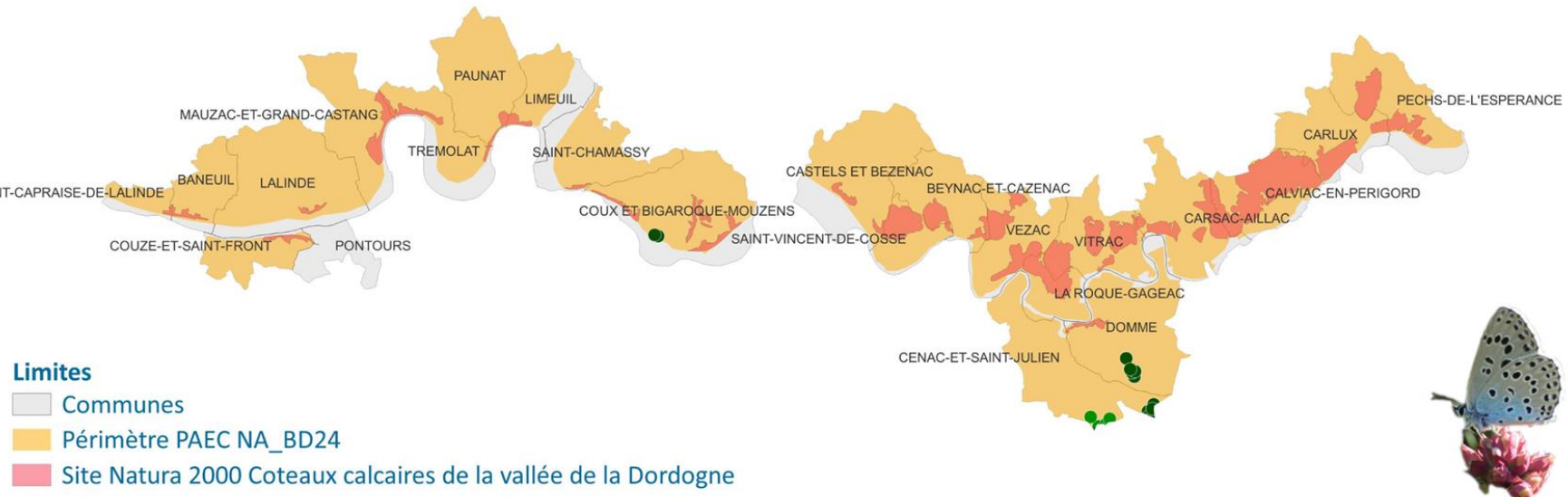
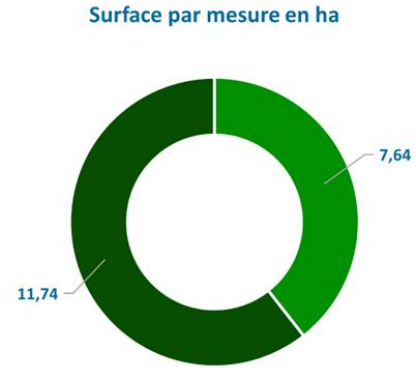
Secteur Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

19 ha
2 exploitants



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine (2024), Cadastre ETALAB (Avril 2022), Réalisé avec QGIS 3.34.10-Prizren

Codes MAEC	
● CIFF	Couvert intérêt faune/flore
● CPRA	Création de prairies
● ESP2	Retard d'usage 25 à 45 jours
● ESP3	
● ESP4	
● MHU2	Préservation milieux humides
● OUV2	Ouverture des milieux
● IAE1	Ligneux
● IAE3	Fossés



Limites

- ▭ Communes
- ▭ Périmètre PAEC NA_BD24
- ▭ Site Natura 2000 Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

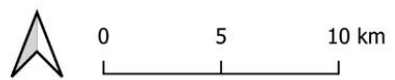


Figure 9 : Bilan cartographique des engagements en MAEC sur les communes du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne à l'issue de la campagne 2024.

3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation de ce PAEC a été exclusivement assurée par la Chambre d'agriculture en 2024, financée partiellement par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2024 était de 1 390 000 €. L'objectif était de réaliser une quarantaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement de l'année précédente n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC du 25 mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 21 diagnostics envoyés, dont 1 concernant une AFPL. Le montant des engagements s'élevait à 650 312 € à l'issue des diagnostics. En revanche, aucune exploitation ni parcelle n'a été engagée sur le territoire des communes du site Natura 2000. Le bilan des engagements de la campagne 2024 sur le territoire du PAEC est présenté dans le tableau VII et dans la figure 10.

Tableau VII : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site en 2024

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	-	- €
PRA2	88 €/ha	931,33	409 785,20 €
PRA3	72 €/ha	459,85	165 546,00 €
PRA1+PRA3	123 €/ha	24,18	16 805,10 €
PRA2+PRA3	160 €/ha	72,72	44 722,80 €
	TOTAL	1488,08	1741,52 €

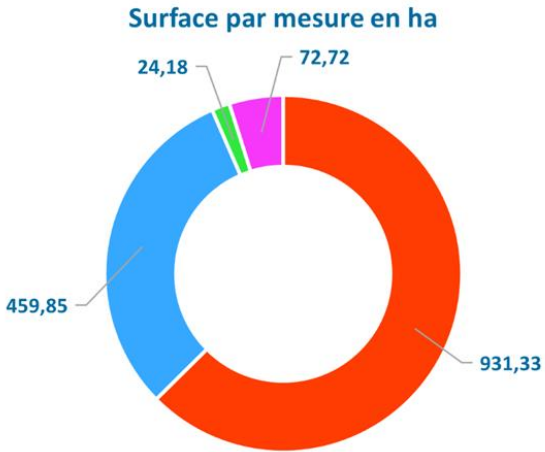


Diagnostics engagés - 2024 PAEC NA ZP24 / Dordogne

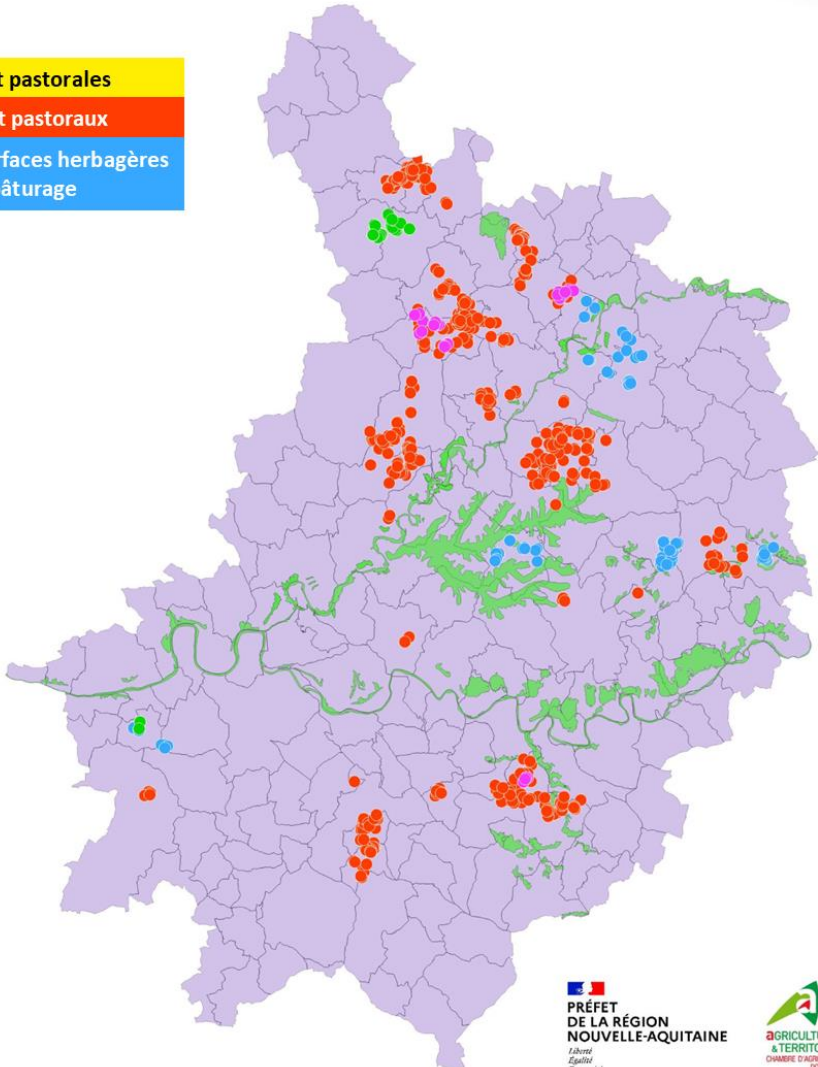
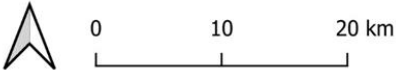
1488 ha
21 exploitants



- Code MAEC**
- PRA1 } Surfaces herbagères et pastorales
 - PRA2 } Systèmes herbagers et pastoraux
 - PRA3 } Amélioration gestion des surfaces herbagères et pastorales par pâturage
 - PRA1 + PRA3
 - PRA2 + PRA3



- Limites**
- Communes
 - Périmètre PAEC NA_ZP24



Sources : Chambre d'Agriculture 24 (2024), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.34.10-Prizren.



Figure 10 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 à l'issue de la campagne 2024.

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

À la suite de la CRAEC du 25 mars 2024, une enveloppe réservataire de 500 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau VIII.

Tableau VIII : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 9 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, 537,45 ha ont été engagés, pour un montant s'élevant à 595 570 € sur 5 ans.

Un dossier a été déposé sur une commune du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, à Saint-Chamassy. Il s'agit d'une exploitation engagée dans la mesure HBV2 sur 50,85 ha, correspondant à un montant d'aide de 45 002 € sur 5 ans.

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2025

Un unique appel à projet régional a été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 17 octobre 2024, concernant les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2025.

Aucun appel à projet n'a été lancé pour le financement de l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques (financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs).

Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau IX.

Tableau IX : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	25	127 ha 2 000 ml	180 621 €
NA ZP24	15	690 ha	285 051 €
NA EL24			1 494 000 €

Lors de la CRAEC du 10 décembre 2024, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes persistantes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues qu'après la prochaine CRAEC qui pourrait se tenir en mars 2025.

PROGRAMMES ET PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000

Le Conservatoire avait acquis en 2021 une parcelle de 1,4 ha sur la commune de Trémolat, sur les coteaux du cingle de Trémolat, au sein du site Natura 2000. Une cartographie des habitats naturels ainsi qu'un inventaire floristique ont été réalisés en 2024 sur cette parcelle, mais aussi sur le grand ensemble de pelouses sèches et d'habitats associés qui l'encadrent.

Plus de 25 hectares de coteau calcaire ont ainsi été inventoriés et cartographiés. Les informations recueillies ont permis de constater la forte dynamique d'embroussaillage qui concerne ce coteau, menaçant les habitats d'intérêt communautaire de pelouse sèche et de landes à genévrier. Ces éléments permettront de mieux guider les opérations de gestion à venir sur la parcelle du CEN, mais aussi d'envisager des actions sur les parcelles environnantes à travers un contrat Natura 2000 qui pourrait être déposé en 2026.



Figure 11 : Vue sur les pelouses calcicoles et landes à genévrier du cingle de Trémolat.

ANNEXES

Annexe 1 : Bulletin d'information du site Natur'Actu

Annexe 2 : Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

Annexe 3 : Diaporama présenté à la réunion du COPIL

Annexe 4 : Compte rendu de la réunion du COPIL

Annexe 5 : Compte rendu d'activité à mi-parcours

Annexe 1 :

Bulletin d'information du site Natur'Actu

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne [Dordogne]

Édito

Le réseau Natura 2000 a fêté ses 30 ans en 2022 et contribue par son approche contractuelle et volontaire à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques, le tout dans un esprit de conciliation entre préservation de la Nature et activités humaines.

La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et simplification) adoptée en 2022 a apporté un changement majeur dans le pilotage des sites Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence Natura 2000 est partagée entre l'État et les Régions.

La Région Nouvelle-Aquitaine pilote désormais la gestion des 235 sites Natura 2000 terrestres de son territoire. Elle est d'une part cofinanceur et d'autre part autorité de gestion des financements européens dédiés aux opérations Natura 2000 (animation, contrats, etc.).

La Région souhaite maintenir la continuité dans la gestion des sites Natura 2000. Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine poursuit sa mission d'animation du site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne qu'il assure depuis de nombreuses années.

Le site des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, s'étend au milieu des lieux les plus emblématiques du Périgord. Si les multiples châteaux de la vallée sont bien connus, ses milieux naturels le sont moins. Ils constituent pourtant un patrimoine riche et original. Nous espérons que ce bulletin d'information vous aidera à mieux connaître la nature extraordinaire de ce site.

Bonne lecture !

Cyrille Gouat Animateur du site

- Nom du site : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
- Code du site : FR7200664
- Localisation : 23 communes le long de la Dordogne
- Surface : 3 768 hectares
- Habitats : 5 habitats d'intérêt européen
- Espèces : 2 espèces de chauves-souris d'intérêt européen

Des travaux sur les coteaux

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a acquis en 2021 une parcelle de coteau sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Ces 7 ha abritent des milieux typiques de pelouses sèches, fourrés et boisements secs. Pour restaurer les zones de pelouse et les reconnecter entre elles, le Conservatoire a fait d'importants travaux de débroussaillage depuis 2023. Ceux-ci ont été financés grâce à un contrat Natura 2000. L'objectif est maintenant de remettre en place du pâturage ovin et/ou caprin pour entretenir la parcelle et préserver sa faune et sa flore.



Découverte : Le cingle de Trémolat, joyau naturel et paysager à préserver

Entre le Buisson et Lalinde, le cours de la Dordogne se prend à former deux larges méandres, presque symétriques, qui marquent le paysage de cette vallée : les cingles de Trémolat et de Limeuil. Le terme de « cingle », typiquement local, vient du latin *cingulum* qui désigne une ceinture. C'est l'action d'érosion des flots du fleuve périgourdin qui les a petit à petit creusés dans les bas plateaux formés de roches calcaires.

On trouve sur le cingle de Trémolat des zones à la végétation rase et parfois dénudée, qui vit dans des conditions extrêmes : les pelouses sèches. Elles sont typiques des coteaux qui surplombent la Dordogne. La roche calcaire du sous-sol, conjuguée à la pente fait que l'eau de pluie s'infiltré très rapidement. Résultat, les sols de ces coteaux abrupts exposés au soleil sèchent très rapidement, et les plantes doivent être adaptées à ces conditions difficiles.

Ainsi, il règne là une ambiance méditerranéenne, et si les pelouses peuvent paraître mornes et cramées en période estivale, elles révèlent une explosion de couleurs au printemps. Une grande diversité de plantes typiques de ces milieux fleurit à ce moment-là. Parmi les plus emblématiques, on peut citer les orchidées comme l'Ophrys araignée, mais aussi l'Euphorbe de Séguier ou l'Orlaya à grandes fleurs. La faune est quant à elle représentée par de nombreux insectes : de multiples papillons comme l'Azuré bleu céleste, la curieuse Empuse pennée, ou encore l'Ascalaphe soufré...

Les chemins qui sillonnent le haut du cingle de Trémolat permettent de découvrir un des paysages emblématiques du département. Si ces vues panoramiques semblent intactes, elles ont pourtant énormément changé au cours des dernières décennies. Historiquement, la rive nord cingle a longtemps été occupée en bonne partie par des vignes. Plus récemment, elle était régulièrement pâturée par les moutons et largement dénudée, montrant d'immenses zones de pelouse. Cependant, cela fait longtemps que les moutons ne viennent plus ici, et petit à petit, ce raide coteau s'est embroussaillé puis boisé, mettant en péril les espèces qui fréquentent les pelouses mais aussi ses paysages typiques. Une telle dynamique s'observe sur la majorité des coteaux du site.



Photos aériennes - 1950



Photos aériennes - 2024



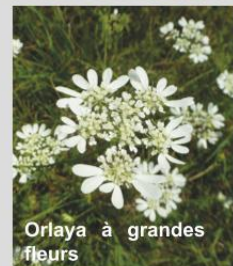
Azuré bleu céleste



Ophrys araignée



Empuse pennée



Orlaya à grandes fleurs

Du pâturage pour les paysages

Le Conservatoire a récemment acquis une parcelle sur le cingle et souhaiterait, à partir de là, remettre en place des pratiques traditionnelles de pâturage, afin d'entretenir et préserver son paysage unique et ses milieux naturels. Natura 2000 peut amener des financements pour mener ce type d'actions. Aussi, si vous êtes propriétaires de parcelles de coteau sur le cingle ou au sein du site Natura 2000 et souhaitez œuvrer pour leur préservation, contactez l'animateur du site.

Des chauves-souris sur les coteaux

Les coteaux de la Dordogne sont le lieu de vie de plusieurs espèces de chauves-souris, appelées aussi chiroptères. Elles vont pouvoir trouver abri pour la journée ou pour l'hiver dans les différentes grottes du secteur, dans les fissures des falaises qui surplombent la rivière, et parfois dans les combles des habitations ou dans des granges, typiquement en période estivale.

De nombreuses espèces de chauves-souris fréquentent le site, dont trois espèces de Rhinolophes : le Petit, le Grand et le plus rare Rhinolophe euryale, mais également le Murin à oreilles échancrées ou la Pipistrelle de Kuhl.

Une pépinière à rhinolophes

Un important site de mise-bas de chauves-souris a été découvert il y a quelques années au sein du site Natura 2000. Là, les femelles se rassemblent pour donner naissance et élever leur unique petit de l'année. Ce site est d'une grande importance, notamment pour le Rhinolophe euryale, espèce particulièrement menacée, puisque des centaines d'individus s'y regroupent chaque année à la période des naissances.



Murin à oreilles échancrées
© N. Quéro



Rhinolophe euryale
© N. Quéro



Petit Rhinolophe
© C. Gouat

Aidez-nous à préserver les chauves-souris

Ces petits mammifères sont très vulnérables en période de reproduction (fin printemps/été) et d'hibernation. Le meilleur moyen de les protéger est d'éviter tout dérangement pendant ces périodes clé.

Une nuit de la chauve-souris à Domme

Le 7 juillet 2024, une nuit de la chauve-souris a été organisée à Domme. 55 participants sont descendus au crépuscule au pied du village pour une veillée de contes et pour en apprendre plus sur ces reines de la nuit. La soirée s'est clôt par des écoutes des chauves-souris au moyen de détecteurs à ultrasons.



L'évaluation des incidences, qu'est-ce que c'est ?

La Direction départementale des territoires (DDT) de Dordogne nous en dit plus...

L'évaluation des incidences est un outil de prévention qui permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines au regard de la démarche Natura 2000. Elle a pour objet de vérifier, souvent par le biais d'un formulaire spécifique, la compatibilité de programmes, projets ou encore interventions dans le milieu naturel, avec les objectifs de conservation des sites. Aussi, cette évaluation ciblée sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 permet d'évaluer les impacts potentiels et d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à Natura 2000. Elle doit être proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

Trois textes listent les projets soumis au régime des évaluations des incidences :

→ 1 liste nationale : le décret national 2010-365 du 09 avril 2010,

→ 1 première liste locale complémentaire établie par le préfet : l'arrêté préfectoral n°110729 du 30 mai 2011,

→ 1 seconde liste locale complémentaire établie par le préfet qui vise les programmes, projets ou interventions qui ne relèvent d'aucun régime d'encadrement administratif : arrêté préfectoral n°120277 du 20 mars 2012.

Ces deux listes locales sont téléchargeables à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr/telechargements

L'article L414-4 du code de l'environnement prévoit également une clause dite "clause filet" permettant de soumettre un projet qui ne serait pas prévu par ces trois textes réglementaires si l'administration estime qu'il porte atteinte de manière significative à un site Natura 2000.

Un projet en site Natura 2000 ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur du site saura vous conseiller et vous aider à remplir le formulaire. La DDT reste également à votre disposition à l'adresse ddt-seer-emn@dordogne.gouv.fr



Ophrys funèbre
© C. Gouat

Un animateur, pour quoi faire ?

Le rôle de l'animateur est de faire vivre le site, et d'y mettre en place les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité en son sein.

Ses missions :

- Suivre les espèces et les milieux naturels du site, et améliorer les connaissances
- Aider à la mise en œuvre de contrats pour préserver ou restaurer les milieux naturels
- Accompagner les particuliers, les collectivités ou les entreprises dans leurs projets
- Faire connaître le site au grand public, et le sensibiliser
- Assurer la gestion administrative

Envie d'en savoir plus ?

Vous pouvez contacter l'animateur du site

**Le Conservatoire d'espaces naturels
de Nouvelle-Aquitaine**

**Antenne Dordogne
Cyrille Gouat**

**c.gouat@cen-na.org
tél : 05 53 03 04 55**

Avec le soutien financier de



La lettre d'information « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » est une publication du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine - janvier 2025

Siège : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence / tél. 05 55 03 29 07 / siege@cen-na.org - Crédits photos © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire

Directeur de la publication : P. Seliquer - Conception-maquette : CEN Nouvelle-Aquitaine

Annexe 2 :

Courrier d'invitation à la réunion du COPIL



Co-financé par l'Union européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 20 décembre 2024

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine
à
-Destinataires in fine-

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne »

Madame, Monsieur

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. Pour la période 2023-2026, la Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation du site Natura 2000 des « Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage de ce site qui se tiendra le :

**Vendredi 31 janvier 2025 à 10 heures
à la Salle des fêtes du Coux
228 rue de Schœneau 24220 – Coux et Bigaroque – Mouzens**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappels sur le site Natura 2000
- Bilan de l'animation
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de Région, et par délégation,
Le Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000

Jean-Pierre RAYNAUD

Destinataires

- Monsieur le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Dordogne
 - Monsieur le président de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord
 - Monsieur le président de la communauté de communes Sarlat - Périgord Noir
 - Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède
 - Monsieur le président de la communauté de communes du Grand Périgueux
 - Monsieur le président de la communauté de communes de Domme - Villefranche du Périgord
 - Monsieur le président de la communauté de communes de la Vallée de l'Homme
 - Monsieur le maire de BANEUIL
 - Monsieur le maire de BEYNAC ET CAZENAC
 - Monsieur le maire de CASTELS ET BEZENAC
 - Monsieur le maire de CALVIAC EN PERIGORD
 - Monsieur le maire de CARLUX
 - Monsieur le maire de CARSAC AILLAC
 - Madame la maire de CENAC ET SAINT JULIEN
 - Monsieur le maire de COUX ET BIGAROQUE-MOUZENS
 - Monsieur le maire de COUZE ET SAINT FRONT
 - Monsieur le maire de DOMME
 - Madame la maire de LALINDE
 - Monsieur le maire de LIMEUIL
 - Monsieur le maire de MAUZAC ET GRAND CASTANG
 - Monsieur le maire de PAUNAT
 - Monsieur le maire de PECH-DE-L'ESPERANCE
 - Monsieur le maire de PEZULS
 - Madame la maire de PONTOURS
 - Monsieur le maire de PRATS DE CARLUX
 - Monsieur le maire de LA ROQUE-GAGEAC
 - Monsieur le maire de SAINT CAPRAISE DE LALINDE
 - Monsieur le maire de SAINT CHAMASSY
 - Monsieur le maire de SAINT VINCENT DE COSSE
 - Monsieur le maire de TREMOLAT
 - Monsieur le maire de VEZAC
 - Monsieur le maire de VITRAC
-
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires sylviculteurs de Dordogne
 - Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
 - Monsieur le président de l'association des Bergers itinérants du Périgord
-
- Monsieur le directeur du CAUE de Dordogne
 - Monsieur le président du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
 - Monsieur le président du Conservatoire botanique national sud-atlantique

Destinataires

- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président de la Ligue pour la protection des oiseaux d'Aquitaine
- Monsieur le président de l'association Société Mycologique et Botanique du Périgord
- Monsieur le président de l'association du Pays du Grand Bergeracois
- Monsieur le président de l'association du Pays du Périgord Noir
- Monsieur le président de l'association Au Fil du Temps

- Monsieur le président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le président du CRDA du Périgord Noir
- Monsieur le président du CRDA Pourpre Vallée de l'Isle
- Monsieur le président de la SAFER Aquitaine Atlantique
- Monsieur le président de la FDSEA.
- Monsieur le président des Jeunes Agriculteurs
- Monsieur le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine

- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de tourisme Dordogne-Périgord
- Monsieur le président de l'union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH)
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
- Monsieur le président de l'office du tourisme du Périgord-Noir Vallée Dordogne
- Monsieur le président de l'office du tourisme de Sarlat-la-Canéda
- Monsieur le président de l'office de tourisme du Pays de Bergerac
- Monsieur le président du comité départemental de spéléologie de Dordogne
- Madame la présidente du comité départemental de randonnée pédestre
- Madame la présidente du comité départemental de cyclisme (VTT)

- Monsieur Hervé THOMAS - Correspondant "Natura 2000" Dordogne -CRSPN d'Aquitaine

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Sous-Préfet de Bergerac
- Madame la Sous-Préfète de Sarlat
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle Aquitaine
- Monsieur le directeur départemental des territoires de la Dordogne
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
- Madame la cheffe du service départemental de l'office français de la biodiversité
- Monsieur le délégué départemental de l'office national des forêts

Annexe 3 :

Diaporama présenté à la réunion du COPIL



1



Ordre du jour



- Rappels sur le site
- Bilan de l'animation
- Bilan des MAEC
- Programmes / Projets en lien avec Natura 2000

2



Le Comité de Pilotage Natura 2000

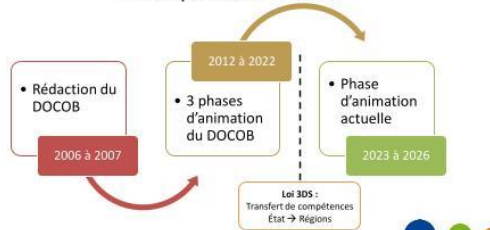
- Natura 2000 : concilier Biodiversité + Activités humaines
- CoPil = organe de décision, de concertation
- Réunit acteurs du territoire : collectivités, activités, loisirs, associations...



3



Historique de l'animation



4

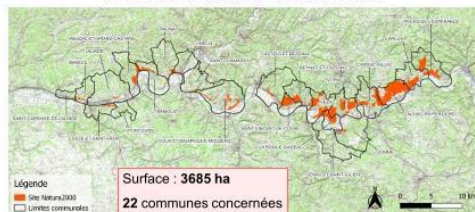


RAPPEL DU DOCOB

5



Périmètre du site Natura 2000



6



Enjeux sur le site

- 5 Habitats d'intérêt communautaire







7



Enjeux sur le site

- 2 Espèces d'intérêt communautaire :




- Autres espèces patrimoniales :






8



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

BILAN DE L'ANIMATION 2024-2025

9



Les missions d'animation du site N2000

- Communication, sensibilisation
- Assistance technique
- Suivi du site et du DOCOB
- Assistance administrative

10



Bulletin d'information : Natur'Actu



→ Quelle diffusion ?

11



Site internet : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr



- Nouveau site créé en 2022

12

Documents de communication

- Création de 2 plaquettes en 2020

13

Animation grand public

7 juin 2024 à Domme :
Nuit de la chauve-souris et veillée de contes

→ 55 participants

14

Contrat Natura 2000

- **Décembre 2021 :** Parcelle acquise par le CEN NA
- **Surface :** 7,05 ha
- **2022 :** Dépôt 1^{er} contrat Natura 2000 du site
↓
Période 2022-2024
- **Portage :** CEN NA

15

Contrat Natura 2000

16

Contrat Natura 2000

- **Surface d'intervention :** 1,72 ha
- **Année 1 :** Restauration + Entretien mécanique
- **Année 2 :** Entretien mécanique
- **Année 3 :** Pâturage

17

Contrat Natura 2000 : Bilan

- 2022-2023 : Restauration et entretien de 1,7 ha

- 2024 : Problèmes sanitaires troupeau → pâturage n'a pas pu avoir lieu

18

Nouveau contrat Natura 2000

15 janvier → 31 mars 2025 : Appel à projet contrats Natura 2000

→ Objectif : dépôt nouveau contrat : uniquement pâturage ovin / caprin

Appel à candidatures : recherche d'un éleveur

Légende
 Limites communales
 Périmètre des Natura 2000
 Surface à pâturer

19

Projet de contrat Natura 2000 pour 2026

Milieux (HIC)
 Pelouses sèches
 Fourrés à genévriers

Cingle de Trémolat
 Parcelle CEN NA : Acquisition : mars 2021 Surface : 1,4 ha

Menaces
 Embroussaillage
 Colonisation par les pins

Actions :
 - Débroussaillage / bûcheronnage
 - Pâturage

20

Cingle de Trémolat

2024 : Inventaire Flore + Cartographie habitats sur 25 ha

Orlaya à grandes fleurs
 Coronille Faux-scorpion
 Stéheline douteuse

21

Projet de contrat Natura 2000 pour 2026

Foncier :
 • 36 propriétaires
 • 6 indivisions

→ Prises de contact (retours positifs il y a quelques années)
 → Réunion publique / communication locale ?
 → Appui commune ?

22

Évaluation des incidences

• 6 dossiers traités en 2024 :

- 5 pour permis de construire
- 1 pour organisation d'une course

Légende
 Site Natura2000
 Limites communales
 Dossier d'évaluation des incidences

23

Suivi de l'enjeu chiroptères

• Site de reproduction & d'hibernation
 • Site d'intérêt national

		15/02/20	03/02/21	03/02/23	28/01/24
Population hivernante	Rhinolophus euryale	7	1		4
	Rhinolophus ferrumequinum	174	137	169	117
	Rhinolophus hipposidelerus	5	1	5	12
	Myotis daubentonii		1		

		16/07/19	01/07/21	27/06/22	21/06/23	23/07/24
Population reproductrice	Rhinolophus euryale / ferrumequinum	748			3000 ad.	
	Rhinolophus euryale	4	434 ad.		200 juv.	
	Rhinolophus ferrumequinum	8	55			
	Myotis emarginatus	273	6	50		
	Chiroptera sp.	610*	72			1148

* adults uniquement

24



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

25



Cadre général

→ **Objectif** : Favoriser la mise en œuvre ou le maintien de **pratiques agricoles favorables à l'environnement**

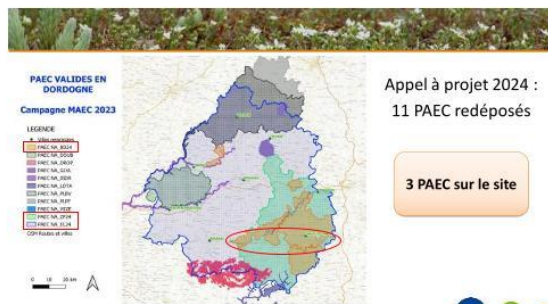
MAEC : Obligations (cahier des charges) / Rémunération

Financement : FEADER / État / Agences de l'eau

Gestion : DRAAF NA / Région NA



26



27



28

PAEC NA_BD24 :
Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

- **Enjeu** : Biodiversité
Autour de 9 sites Natura 2000
- **Budget 2024** : 200 000 €

Opérateur :

Animateurs :

29



30

PAEC NA_ZP24 :
Zone pastorale de Dordogne

- **Enjeu :** Pastoralisme
= Zone pastorale de Dordogne
- **Budget 2024 :** 500 000 €
Budget demandé : 1 390 000 €

Opérateur :

Animateur :

31

NA_ZP24 : Bilan 2024

21 exploitations engagées
1488 ha

↓

0 exploitation proche du site Natura 2000

32

PAEC NA_EL24 :
Territoire élevage Dordogne

- **Enjeu :** Élevage et bien-être animal
- = Département de La Dordogne

Opérateur :

Animateur :

33

MAEC : Perspectives 2024

Appel à projet automne 2024 → Budgets demandés pour 2025 :

- BD24 : 180 000 €
- ZP24 : 285 000 €
- EL24 :

- Enveloppes connues courant mars (si tout va bien)
- Pas d'appel à projet Animation → **financement du temps ?**

34



35



Annexe 4 :

Compte rendu de la réunion du COPIL



Co-financé par l'Union européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 FR7200664 : Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

Vendredi 31 janvier 2025

À la salle des fêtes du Coux, au Coux et Bigaroque – Mouzens

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

La réunion débute par un tour de table au cours duquel les participants se présentent. M. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région excuse M. Jean-Pierre RAYNAUD, élu régional et président du Copil, qui n'a pas pu être présent. Il rappelle que le Copil est une instance de gouvernance, la prise de compétence de la Région sur Natura 2000 depuis 2023 et explique qu'en l'absence d'une collectivité locale volontaire pour assurer la gestion du site, c'est donc la Région qui s'en charge.

Mme Mady BALAT, maire adjointe du Coux et Bigaroque – Mouzens, la commune qui accueille la réunion dans sa salle des fêtes, fait un rapide historique de sa commune, qui a récemment fusionné, et met en avant l'intérêt d'une telle démarche.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2007, après quoi trois phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 3685 ha et 22 communes, sur les coteaux principalement en rive nord de la Dordogne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt

communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Bilan de l'animation du site :

L'animation comprend 4 grandes missions dont le bilan pour l'année écoulée est donné par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site a été conçu et vient d'être publié. Il présente des actualités du site Natura 2000, et aborde des sujets comme les pelouses sèches du cingle de Trémolat ou les chauves-souris du site. La question de la diffusion de ce bulletin est abordée : il est suggéré de l'intégrer aux bulletins communaux et intercommunaux, afin de toucher directement la population locale.

Il est ensuite rappelé qu'il existe un **site internet** du site Natura 2000, qui est disponible à l'adresse suivante : www.coteaux-calcaires-vallee-dordogne.fr. Il sera prochainement mis à jour.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2020. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées et distribuées aux participants. La question de la diffusion de ces plaquettes est là aussi abordée, ainsi que du financement des éventuelles impressions.

Une **animation grand public** a été organisée le 7 juin 2024 sur la commune de Domme. Il s'agissait d'une nuit de la chauve-souris, couplée à une veillée de contes. Un buffet de dessert a également été proposé. Enfin, à la tombée de la nuit, les participants ont pu écouter les chauves-souris et distinguer les différentes espèces grâce à des détecteurs à ultrasons. Cette animation a eu un certain succès avec 55 participants.

2- Assistance technique

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** en cours sur le site depuis début 2023 et qui s'est achevé à la fin de l'année 2024. Il consiste en la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur un coteau situé sur la commune du Coux et Bigaroque – Mouzens. Le CEN est propriétaire de la parcelle et porteur du contrat. Les premières actions de restauration et d'entretien mécaniques ont respectivement eu lieu au début et à la fin de l'année 2023. Le pâturage du site était prévu pour 2024 mais le troupeau de l'éleveur a été fortement touché par la fièvre catarrhale ovine, et l'action de pâturage n'a pas pu être menée.

Le CEN souhaite cependant déposer un **nouveau contrat Natura 2000**, à l'occasion de l'appel à projet lancé par la Région le 15 janvier 2025, cette fois uniquement pour des actions de pâturage, afin d'entretenir la végétation du coteau. L'animateur explique qu'un éleveur est recherché, et fait appel aux participants s'ils en connaissent qui pourraient être intéressés. Il est suggéré de trouver un relais auprès de la Communauté de communes afin de communiquer là-dessus.

M. GOUAT évoque ensuite le site du **cingle de Trémolat** où le CEN est propriétaire d'une parcelle. Le site accueille des habitats d'intérêt communautaire de pelouses sèches et de landes à genévriers, et est menacé par l'embroussaillage et la colonisation par les pins. M. Vincent COQUILLAS, du Centre National de la Propriété Forestière (CRPF) de Nouvelle-Aquitaine explique que contrairement aux idées reçues, il n'y a pas d'enrésinement massif des milieux naturels et que les résineux ne représentent que 0,2 % des peuplements non exploités.

M. GOUAT explique le projet de déposer un **contrat Natura 2000 en 2026** sur ce site, avec la parcelle du CEN mais aussi des parcelles de propriétaires volontaires, afin là encore de mener des actions de pâturage. M. MAILLOS appelle élus et particulier à se saisir de l'outil que représentent les contrats Natura 2000 pour mener des actions au sein du site Natura 2000. Ces actions peuvent en effet représenter un gain collectif, avec, au-delà des effets positifs sur la biodiversité, une maîtrise du risque incendie, et un entretien des paysages.

Pour mener ce projet à bien, une **communication locale** sera nécessaire, avec par exemple l'organisation d'une réunion publique sur la commune de Trémolat. Le maire de la commune, étant lui-même éleveur, pourrait représenter un bon appui.

Le sujet des **évaluations des incidences Natura 2000** est ensuite abordé. L'animateur du site a été sollicité dans 6 différents dossiers en 2024, dont 5 pour des permis de construire. M. Fabien PAUL, qui représente la Sous-préfecture s'étonne de ce faible nombre. M. MAILLOS explique que le zonage du site, avec des secteurs souvent pentus, est peu propice aux projets. Mme Mélanie AUPY, de la DDT de Dordogne, précise aussi que tous les projets n'arrivent pas jusqu'à l'animateur, sa consultation restant conseillée mais non obligatoire. M. Alain LAPORTE, vice-président de la Communauté de communes du Pays de Fénelon rappelle que le PLUi de sa commune est en cours de rédaction. M. MAILLOS encourage la communauté de commune à prendre contact avec l'animateur du site, afin de bien cibler les enjeux environnementaux présents sur son territoire. Il est rappelé qu'une fois le PLUi validé, il ne sera plus nécessaire de faire d'évaluation des incidences pour des permis de construire, ce travail ayant été fait en amont.

3- Suivi du site et du DOCOB

M. GOUAT donne le bilan des comptages de chauves-souris faits sur un site d'importance nationale pour l'hibernation et la reproduction de plusieurs espèces, dont le rhinolophe euryale. Le projet de sécurisation du site, en lien avec le département, est rappelé.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est présenté. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 pour les MAEC. Les difficultés de cette campagne sont évoquées, avec des budgets connus tardivement, et une enveloppe dédiée au financement des actions d'animation fortement rabotée.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 200 000 € en 2024. 2 exploitations s'y sont engagées autour du site, représentant un peu moins de 20 ha.

Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture de Dordogne présente le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24), qui vise à soutenir le pastoralisme. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2024 mais aucune exploitation ne s'y est engagée autour du site. Mme BOISVERT rappelle

l'importance des MAEC pour les systèmes d'exploitations d'élevage extensif. Le dispositif permet aussi d'entretenir des milieux qui se referment, profitant à la biodiversité, à la lutte contre les incendies et à la préservation des paysages. Il peut y avoir un effet tache d'huile lorsque des exploitations s'engagent dans un secteur. Cependant, la notion d'engagement sur 5 ans peut bloquer certains exploitants dont l'exploitation pourrait être amenée à évoluer.

M. MAILLOS s'interroge sur le cahier des charges pour les mesures de pastoralisme. Mme BOISVERT rappelle ses principaux éléments : chargement, niveau de fertilisation, obligation de pâturage, respect d'un plan de pâturage...

Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. 21 exploitations se sont engagées dans ce PAEC en 2023, et 13 en 2024. Mme BOISVERT met en avant la faiblesse de l'enveloppe disponible comparée à la taille du département, d'où l'assez faible nombre d'exploitations qui peuvent rentrer dans ce dispositif.

M. GOUAT donne enfin les perspectives pour la campagne 2025, avec de fortes incertitudes. En effet, le dispositif d'animation MAEC n'a pas été ouvert, ce qui fait qu'il n'y aura aucun financement des actions d'animation pourtant indispensables à la contractualisation de MAEC. Sans cela, les agriculteurs ne peuvent en effet pas s'engager. M. MAILLOS rappelle l'historique du fonctionnement de cette animation des MAEC, et précise qu'il n'y aura probablement pas d'appel à projet en ce sens.

Questions diverses

M. COQUILLAS du CRPF s'interroge sur le devenir des forêts de chênes verts et sur leur renouvellement. Il rappelle qu'elles ont été fortement exploitées jusque dans les années 1940, notamment pour l'alimentation des gazogènes¹. Les peuplements du secteur ont donc environ 80 ans.

M. COQUILLAS se pose la question de la communication sur les obligations légales de débroussaillage (OLD). Elles concernent les propriétaires dans un rayon de 50 m autour de leur habitation, et sont à leur charge, y compris sur des parcelles ne leur appartenant pas. Une note préfectorale à venir prochainement pourrait modifier le contour précis de cette obligation. La question de l'information aux administrés est centrale, sachant que la Dordogne est le 4^{ème} département de France pour le nombre de départs de feux. L'application des OLD reste complexe.

Mme BOISVERT fait le lien avec le pastoralisme qui peut aider à accomplir ces OLD. Elle explique notamment les actions de brûlage dirigées qui sont menées : celles-ci permettent de diminuer le risque immédiat d'incendie, pour permettre par la suite un entretien par pâturage qui maintient un faible développement de la broussaille.

Le lien est fait avec certains habitats d'intérêt communautaire du site, comme les pelouses sèches et les fourrés à genévrier. Les actions menées pour leur entretien vont dans le sens de la diminution du risque incendie, mais des OLD appliquées de manière trop brutales pourraient aussi nuire à ces HIC. Il est proposé de communiquer sur cette question et d'inviter le public à contacter l'animateur du site pour qu'il puisse les conseiller.

¹ Il s'agit d'un appareil permettant de produire un gaz par pyrolyse de matière combustibles, comme le bois. Cette technologie a été très utilisée au XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle.

Conclusion

La réunion est close vers 12h00, et l'ensemble des participants est remercié pour leur présence et leur contribution. La commune de Coux et Bigaroque – Mouzens est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD
Président du CoPil du site des Coteaux calcaires
de la vallée de la Dordogne






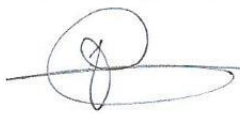





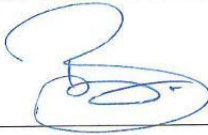

SITE NATURA 2000

« COTEAUX CALCAIRES DE LA VALLEE DE LA DORDOGNE »

Réunion du Comité de Pilotage du 31 janvier 2025 à 10 heures

Salle des fêtes du Coux, Coux et Bigaroque – Mouzens

NOM – Prénom	Organisme	Signature	Coordonnées
Céline MARTIN	DREAL	excusée	
Sylvain WAGNER	Service milieux naturels et biodiversité Département de la Dordogne	excusé	
Patrick Bonnefon	Communauté de communes du Pays de Fénelon	excusé	
Florent Farge	Commune de Mauzac et Grand-Castang	excusé	
David Faugères	Association Au fil du temps	excusé	
Monsieur Arnold	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Dordogne	excusé	
Esther Fargues	Commune de Lalinde	excusée	
Germinal Peiro	Président du Conseil départemental de la Dordogne	excusé	
	Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne	excusé	

VIALLES Frederick	CDS 24 CT FFME24 CD FFCHM24		fred-viales @ wanadoo.fr
HUARD Oliver	Comité Départemental de Spéléologie 24		oliverhuard @ hotmail.com
M ^r PAUL Fabien	DDT sous préfecture		fabien.paul @ dordogne.gouv.fr
JARDEL Francis	commune de Corlux		francis.jardel @ wanadoo.fr
LAPORTE ALPIN	VP Com/com Pays de Terebou		
BALAT Mady	Maire Adjoint LE CROIX-NOUVEAU		fournitfoiegras @ wanadoo.fr
AUPY Mélanie	DDT 24		melanie.aupy @ dordogne.gouv.fr
THILLOS Hugues	Région Nouvelle Aquitaine Service N2000		
Vincent COQUILLAS	CRPF N. Aq.		
Bernadette BOISVERT	Chambre d' Agriculture 24		
Jean-Louis RAYNAUD	Région Nouvelle Aquitaine Président Copil	excusé	
Cyrille GOUAT	CEN Nouvelle- Aquitaine		

Annexe 5 :

Compte rendu d'activité à mi-parcours

Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2024



Lot 4

- *Coteaux calcaires Vallée de la Dordogne (n° FR7200664)*

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne
N° FR7200664

	Actions réalisées	
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	Envoi adresse du site aux communes concernées à la suite du Copil et invitation à le diffuser
	Documents de communication	Envoi brochures aux communes concernées à la suite du Copil et invitation à les diffuser
	Animation d'une réunion publique ciblée	
	Articles dans les journaux	
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	Nuit de la chauve-souris le 07/06 à Domme organisé avec l'office de tourisme. Veillée de contes, échanges autour des chauves-souris et écoute de chauves-souris en bord de Dordogne. 55 participants
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	26/03/24 : Réunion en visio Groupe projet Natura 2000 organisé par FCEN et Missions inter-réseaux N2000. Informations et échanges entre animateurs sur différents sujets (contrôles FEADER, Règlement européen restauration...)
2-Assistance technique	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	Contrat N2000 Coux : Visite sur site avec éleveur le 22/05 et planification du pâturage. Pâturage prévu en septembre.
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	
	2-3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Projet de construction maison à Pechs de l'espérance. M. Stéphane POINT. En site N2000, et sur HIC Pelouse. Une partie seulement classée constructible. Pelouse semblant assez embroussaillée. Échanges mails. Infos données par mail le 22/03/24. Appels téléphoniques 26/03/24 pour finaliser formulaire. Destruction de 300 m ² env de pelouse mais débroussaillage et entretien régulier du reste de la pelouse en "compensation". Information DDT le 26/03/24 Visite sur site 29/04. Absence espèces protégées ou patrimoniales. Restauration à faire + réflexion sur gestion fauche ou pâturage chèvres. Retour fait à DDT. Objectif : adhésion à la charte pour bon entretien parcelle 08/08/24 : Mail DDT. Dossier permis construire reçu. Avis favorable DDT sous réserve du respect de ses prescriptions. 13/08/24 : Mail d'avis favorable avec prescription par la DDT au service Autorisation du droit des sols de la Com com du Pays de Fénelon 02/04/24 : Réponse à sollicitation pour modification permis de construire (ajout d'une piscine) sur la commune de Vitrac. Pas de changement d'impact (parcelles hors HIC) en dehors de l'emprise du projet. Information au porteur. Information DDT le 09/04. 09/04/24 : Réponse à sollicitation pour permis de construire sur la commune de Vitrac (à 100 m du projet précédent). Pas d'impact prévisible sur les HIC ou EIC. Simple sensibilisation sur les plantations d'ornement pour ne pas planter d'EEE. Information DDT le 09/04. 11/07/24 : Echange avec organisateur d'une courses (les Foulees lindois à Lalinde), dont le parcours longe brièvement le site. Passage sur une route et bonne prise en compte de la gestion des déchets et du balisage et sensibilisation des coureurs. Aucun impact négatif prévisible sur le site. A priori non soumis à évaluation des incidences. Information DDT le 11/07.
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	02/04/2024 : Participation au webinaire d'informations sur la gestion et le financement des sites Natura 2000 terrestres, à destination des animateurs, organisé par la Région 04/06 : Réunion avec Hugo Mallos	
3-Suivi du site et du DOCOB	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	Passage de contrôle le 07/06. Suivi biologique des populations en parturition réalisé le 02 et le 23/07/2023
	3-2 Suivi socio-économique	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	
	Digitalisation des couches cartographiques	
Mise à jour du formulaire standard des données		
3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites		
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé
Elaboration du bilan d'animation annuel		
Elaboration du bilan triennal d'animation		



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
212 boulevard des Saveurs – 24660 Coulounieix-Chamiers
Tél : 05 53 03 04 50
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de

